

CASCADES CANADA ULC

404, boul. Marie-Victorin
Kingsey Falls (Québec) Canada
J0A 1B0
Téléphone : 819 363-5100
Télécopie : 819 363-5155



AVIS ÉCRIT DE L'ENTREPRISE CASCADES

**Montréal, objectif zéro déchet :
consultation publique sur le projet
de Plan directeur de gestion des
matières résiduelles 2020-2025**

Résumé de la position de Cascades

- À titre d'entreprise œuvrant dans la récupération et la fabrication de produits majoritairement composés de matières recyclées, Cascades est activement engagée dans l'économie circulaire.
- Favoriser une pleine utilisation des ressources en boucle fermée nécessite l'engagement des acteurs à tous les niveaux de la chaîne de valeur.
- Dans le présent avis écrit, Cascades partage sa position sur deux points principaux du plan directeur : **1- la mise en place de conditions facilitant l'économie circulaire**, et **2- l'encadrement des mesures visant la réduction des emballages**.
- Pour favoriser la création d'une réelle économie circulaire locale, Cascades propose :
 - de promouvoir et d'encadrer l'inclusion de contenu recyclé dans les emballages afin de créer une demande locale pour les matières résiduelles;
 - d'assurer la rentabilité des opérations de récupération et de recyclage par la mise en place de technologies de récupération et de triage performantes et par une tarification des emballages reflétant les coûts réels de traitement;
 - d'encadrer les produits mis en marché avec des critères plus développés d'écoconception;
 - de définir des standards nationaux (Canada) dans l'application des règles et des pratiques de conception d'emballages durables et de gestion des matières résiduelles afin que les parties prenantes s'y retrouvent et puissent s'adapter dans des conditions raisonnables;
 - de former et d'informer les citoyens sur des pratiques de récupération standardisées afin d'éviter la confusion actuelle créée par les diverses entités adoptant des règlements et des pratiques variables et parfois inconsistants.
- La réduction du suremballage et des emballages non nécessaires fait partie de la solution. Les décisions de la Ville de Montréal et des autres paliers de gouvernement devront toutefois s'appuyer sur la science et sur des études complètes d'impacts environnementaux, plutôt que sur la perception du public, afin d'éviter un transfert d'impacts.

Quelques mots sur Cascades

Cascades offre des solutions durables et innovantes en matière d'emballage, d'hygiène et de récupération. L'entreprise, fondée en 1964, est née de la vision de la famille Lemaire, qui croyait au potentiel de la récupération alors que cette pratique était encore marginale à l'époque. Leur volonté était de réduire le gaspillage en donnant une deuxième vie à la matière. Aujourd'hui une multinationale, Cascades se spécialise toujours dans la fabrication de produits durables à partir de matières recyclées.

En 2018, 83 % de la matière utilisée dans la fabrication de nos produits de papier et de carton était composée de matières recyclées. Du côté des emballages de plastique, Cascades a toujours joué un rôle de précurseur dans l'industrie en étant une pionnière de l'introduction de contenu recyclé. Actuellement, nos produits contiennent un minimum de 50 % de plastique recyclé. Notre objectif est de porter cette proportion à 100 % dès 2020.

Grâce à l'écoconception et à la réalisation d'analyses de cycle de vie, Cascades planifie la recyclabilité de ses produits et connaît leur réelle empreinte environnementale. Notre entreprise opère 18 centres de tri en Amérique du Nord et est la plus grande récupératrice de fibres au Canada. Cela nous permet d'effectuer certains tests dans nos installations pour évaluer le potentiel de recyclabilité de nos propres produits. Notre objectif est que ces emballages puissent être efficacement récupérés et transformés en de nouveaux produits. Ce système circulaire permet à Cascades de "boucler la boucle".

Position de Cascades

En tant qu'opératrice de centres de tri, Cascades est en bonne position pour connaître le potentiel des matières résiduelles et leur valeur réelle lorsque bien gérées et triées. Les conditions de marché pour ces matières doivent toutefois être sérieusement dynamisées par les pouvoirs en place. Nous croyons qu'il y a là une occasion pour Montréal et le Québec de faire preuve de vision et de devenir des modèles en matière d'économie circulaire.

Chez Cascades, nous estimons pouvoir collectivement atteindre cet objectif en améliorant drastiquement la filière de la récupération et du recyclage, ainsi qu'en incitant les producteurs à intégrer un contenu recyclé dans leurs emballages, qui devront aussi respecter des critères d'écoconception.

Amélioration de la filière de la récupération et du recyclage

Avec l'ouverture de son nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine, la Ville de Montréal est déjà engagée à améliorer ses infrastructures de récupération en misant sur les technologies de pointe. Nous croyons qu'il est de la responsabilité de la Ville de suivre de près la performance de l'entreprise à qui elle octroie les contrats d'opération de ses centres de tri. La Ville doit s'assurer que les matières générées sur son territoire sont triées en respectant les plus hauts standards de qualité, tout en s'assurant qu'elles puissent être vendues localement à prix compétitifs, stimulant ainsi le développement de marchés locaux. Bien que Cascades soit la première récupératrice de fibres au Canada et un recycleur de plastique, il est actuellement impossible pour notre entreprise de s'approvisionner auprès des centres de tri sur le territoire montréalais, la qualité de leurs extrants n'étant pas suffisante. Cela doit changer si la Ville souhaite remplir les engagements de son Plan directeur de GMR et réellement soutenir l'économie circulaire. Pour que Cascades s'approvisionne auprès de ces centres de tri, ils doivent être en mesure de fournir des ballots de fibres et de PETE de qualité, à des prix compétitifs à ceux du marché nord-américain.

Cascades salue aussi l'engagement de la Ville à soutenir « le développement de filières adaptées à la réalité économique et environnementale actuelle ». Les technologies de conditionnement des matières recyclables sont en effervescence à l'heure actuelle et la région de Montréal est un berceau pour plusieurs d'entre elles. Cascades est d'avis que la Ville doit surveiller de près ces technologies et soutenir leur développement, en collaboration avec les autres paliers de gouvernement. La présence de ces entreprises dans l'écosystème québécois est essentielle pour stimuler une économie circulaire locale. Il est également primordial de s'assurer que les extrants de ces conditionneurs soient en adéquation avec les besoins en matières recyclées des entreprises d'ici (ex. disponibilité de résines de plastique de grade alimentaire).

Encadrement des produits mis en marché

En phase avec les engagements de réduction à la source du Plan directeur de GMR 2020-2025, Cascades est d'avis que l'économie circulaire passe par la limitation du gaspillage des ressources et du suremballage. Notre entreprise est d'accord à ce que l'accès au marché soit limité pour des objets de plastique à usage unique, à condition que des options de rechange réellement avantageuses sur le plan environnemental existent. Dans le cas d'emballages alimentaires, il est essentiel que les solutions de rechange n'affectent en rien la durée de vie des aliments et leur salubrité; il existe un risque que certains changements amènent une hausse du gaspillage alimentaire, ce qui serait désastreux d'un point de vue environnemental et contraire à un autre objectif prioritaire du Plan directeur de la Ville.

Pour la question des emballages de plastique présentement non valorisés, qui feront l'objet de mesures par la Ville de Montréal, nous aimerions apporter une nuance. Dans la pratique, plusieurs emballages recyclables ne sont pas recyclés, soit parce que l'infrastructure de recyclage n'a pas été mise en place (bien que la technologie existe), soit parce que la réglementation actuelle ou la disponibilité à faibles coûts de matières vierges ne rend pas attrayant le recyclage. Paradoxalement, alors qu'à peine 9 % des plastiques mis en marché au Canada sont recyclés, Cascades peine à s'approvisionner localement en matière première recyclée de qualité. Des entreprises comme la nôtre pourraient bénéficier du gisement inexploité que représentent les plastiques non récupérés.

Nous croyons que le fait d'imposer un pourcentage minimum de contenu recyclé dans les emballages contribuerait à créer la demande et stimulerait la revalorisation de ces matières. Il en résulterait également une diminution des rejets à l'enfouissement. La plupart des entreprises multinationales possèdent déjà des engagements en ce sens, mais le fait de l'obliger à l'ensemble des entreprises forcerait un changement à grande échelle. L'impact serait positif sur les activités des centres de tri et des conditionneurs, qui seraient ainsi en meilleure posture pour jouer leur rôle essentiel. Nous croyons qu'il s'agirait là d'une mesure concrète pour stimuler le développement d'une économie circulaire.

Cascades est aussi d'avis que les emballages recyclables sont toujours à prioriser par rapport aux options de rechange compostables. Dans une perspective d'économie circulaire, la priorité doit

être donnée à la circulation des ressources en boucle fermée. Le compost est en soit une finalité et ne permet pas de réellement leur donner une deuxième vie. Par ailleurs, le consommateur peine à différencier les emballages compostables de leurs équivalents recyclables; ces deux catégories d'emballages se retrouvent souvent dans le bac de récupération, ce qui entraîne une contamination des flux de matières en centres de tri. Cascades est en accord avec la volonté de la Ville de Montréal de soutenir la collecte et le traitement du compost, mais celui-ci devrait être réservé aux matières organiques avant tout.

Une collaboration nécessaire

Finalement, comme l'écrit la Ville dans son Plan directeur de GMR 2020-2025, Cascades est aussi d'avis que « l'apport des gouvernements du Québec et du Canada [est] nécessaire à la bonne marche des interventions ». La collaboration et l'alignement avec les autres paliers de gouvernement, dont avec la [stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique](#) du CCME, sera essentielle afin d'éviter un dédoublement des travaux et des mesures. En tant qu'entreprise œuvrant à l'échelle du Canada, nous trouvons essentiel que de futures lignes directrices en matière d'emballages, incluant leur contenu recyclé, s'appliquent à l'échelle du pays et ne soient pas morcelées par région. La Ville de Montréal devrait saisir cette opportunité pour agir comme leader à l'échelle nationale et apporter la position des organisations de son territoire dans les discussions sur le futur de la GMR au Québec comme au Canada.

Recommandations

Cascades salue les engagements de la Ville de Montréal pour le « **développement d'une économie circulaire locale** », « **l'investissement dans des infrastructures innovantes et performantes** » et les « **campagnes innovantes d'information, de sensibilisation et d'éducation** ». Nous souhaitons émettre des recommandations en lien avec ces trois piliers.

- **Instaurer des mesures de type bannissement pour les plastiques non valorisés, mais seulement lorsque des analyses d'impacts environnementaux rigoureuses démontrent que des options de rechange à moindres impacts existent ET que ceci n'aura pas pour effet d'augmenter le gaspillage alimentaire**

Tel qu'expliqué ci-dessus, Cascades est d'avis que la Ville de Montréal devrait encourager la réduction de l'utilisation d'objets et d'emballages de plastique à usage unique ou non valorisés. Ces mesures doivent toutefois être instaurées seulement lorsque des analyses de cycle de vie démontrent l'existence d'alternatives avantageuses sur le plan environnemental et lorsque ce changement se ferait à impact nul sur le gaspillage alimentaire. Des organisations comme l'Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire (ITEGA) ou le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) peuvent conseiller la Ville de Montréal dans ses démarches, si ce n'est déjà le cas.

- **Collaborer avec les divers paliers de gouvernement pour instaurer des lignes directrices strictes en matière d’emballage et d’écoconception de ceux-ci**

Cascades souligne l’engagement de la Ville à « utiliser son influence pour soutenir la mise en œuvre des actions requises pour une responsabilisation totale des producteurs ([...] critère de mise en marché d’emballage [...] etc.) ». Cascades est d’avis que la Ville devrait collaborer avec les autres paliers de gouvernement afin de légiférer sur un contenu recyclé minimum dans les emballages fabriqués ou mis en marché au Québec (et au Canada). Cela pourrait toucher les emballages de fibres comme ceux de plastique. Nous estimons qu’à court terme, les gouvernements pourraient exiger 50 % de contenu recyclé et accroître progressivement cette proportion afin de tendre vers 100 %.

Cascades est d’avis qu’il serait pertinent de favoriser l’écoconception des emballages en se fondant sur une approche basée sur la science et l’analyse de cycle de vie (ACV). Les divers paliers gouvernementaux devraient prioriser l’ACV comme outil permettant d’évaluer les impacts d’un produit, de l’extraction des matières premières à la fin de vie. Il serait également pertinent de mettre en place des critères communs pour une standardisation des emballages (choix des matériaux, couleurs, étiquettes, etc.) à l’échelle québécoise ou canadienne. Ces critères pourraient être choisis en fonction de leur potentiel pour favoriser la recyclabilité d’un emballage. Une organisation comme Éco Entreprises Québec (ÉEQ) possède une expertise certaine en écoconception et pourrait accompagner ce genre de démarches.

Finalement, Cascades est aussi d’avis que la Ville de Montréal devrait collaborer avec ÉEQ et le gouvernement du Québec afin de revoir le financement de la collecte sélective en réévaluant la tarification, dans le but de refléter les coûts réels de la gestion de fin de vie des emballages (incluant les emballages de plastique). Les coûts actuels ne représentent pas les coûts réels et maintiennent un statu quo où plusieurs emballages prennent la route de l’enfouissement, par manque d’un système de compensation qui fonctionne réellement.

- **Collaborer avec les détaillants et commerçants sur le territoire de la Ville de Montréal afin qu’ils se dotent d’engagements pour réduire la quantité d’emballages qu’ils transigent**

Toujours dans le but de réduire les emballages non nécessaires et de limiter le suremballage des produits, Cascades croit que la Ville de Montréal devrait encourager les détaillants et les commerces sur son territoire à se doter d’engagements en faveur de la réduction du poids et du volume des emballages qu’ils mettent en marché. La plupart des grandes chaînes (ex. Metro, Loblaws) possèdent déjà des engagements en ce sens et pourraient servir d’exemples pour les plus petits détaillants indépendants. La Ville

pourrait par exemple favoriser un maillage et les échanges entre les détaillants de son territoire sur la question précise des emballages.

- **Continuer à améliorer la chaîne de valeur du recyclage par des investissements dans les technologies permettant un meilleur tri ou conditionnement des matières**

En lien avec la position de Cascades détaillée ci-dessus, notre entreprise est d'avis que la Ville de Montréal doit poursuivre ses investissements pour installer des technologies de pointe dans les centres de tri et chez les conditionneurs (ex. robots trieurs). Cela permettra un tri et un conditionnement plus efficaces et réduira les contaminants afin de répondre aux besoins des entreprises d'ici, notamment en matière de plastiques recyclés.

Cascades est aussi d'avis que l'amélioration du modèle actuel pourrait également passer par l'imposition du modèle à deux voies (le «dual stream», soit le papier et le carton séparés des contenants de plastique, verre et métal) afin de faciliter le tri et réduire la contamination. La Ville de Montréal devrait sérieusement considérer cette avenue et en discuter avec le gouvernement provincial dans les discussions sur la modernisation de la récupération et du recyclage au Québec.

- **Prioriser l'éducation citoyenne sur les questions de récupération et de recyclage**

En phase avec l'engagement de la Ville à miser sur des « campagnes innovantes d'information, de sensibilisation et d'éducation », Cascades est d'avis qu'il est prioritaire de lancer une offensive d'éducation sur la récupération et ses bienfaits pour restaurer la confiance des citoyens. Cela permettra aussi de s'assurer que les bonnes matières se retrouvent dans le bac, afin de faciliter le travail des centres de tri et réduire les coûts des entreprises. Cette campagne pourrait aussi inciter les citoyens, par leurs pratiques d'achat, à encourager les produits et emballages à contenus recyclés. Finalement, la Ville de Montréal devrait collaborer avec les autres paliers gouvernementaux afin de parvenir à une standardisation à plus grande échelle des directives de récupération pour dissiper la confusion et aider le citoyen à poser les bons gestes (comme c'est le cas dans d'autres pays comme la France).

Personnes-contacts pour poursuivre les échanges

En phase avec le désir de la Ville de Montréal de favoriser « la mobilisation des partenaires institutionnels et corporatifs pour que des cibles en totale cohérence avec celles de l'agglomération soient adoptées », Cascades sera heureuse de collaborer avec les représentants de la Ville de Montréal dans les prochaines étapes de son projet de Plan directeur de GMR 2020-2025.

En tant qu'opératrice de centres de tri et productrice de solutions d'emballage et d'hygiène à contenu principalement recyclé, l'entreprise possède une expertise certaine pour contribuer aux réflexions de la Ville sur les enjeux de gestion des matières résiduelles. Nous vous invitons à communiquer directement avec nos dirigeants, aux coordonnées ci-dessous.

- **Luc Langevin**

Président et chef de l'exploitation
Cascades Groupe Produits Spécialisés
llangevin@cascades.com
819 357-0946

- **Hugo D'Amours**

Vice-président, communications, affaires publiques et développement durable
Cascades
hugo_damours@cascades.com
418 573-2348